

ARRETE N° 032 /PM DU 20 AVR 2023
 portant nomination de responsables dans les Services des Gouverneurs de Région.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- VU le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- VU le décret n°2011/109 du 29 avril 2011 fixant les rangs et prérogatives des personnels des services des circonscriptions administratives ;
- VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux

SIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
079-1	06 AVR 2023
I-	
AGENCY OF THE REPUBLIC	
INSPECTEUR REGIONAL	

INSPECTEUR REGIONAL

REGION DU SUD

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

INSPECTEUR REGIONAL CHARGE DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION PREFERATORALE :

Monsieur LIMA BADJANG David, Administrateur Civil, Matricule **U-105 982**, précédemment en service au Ministère de l'Administration Territoriale, en remplacement de Monsieur **BAYIHA Georges**, appelé à d'autres fonctions.

II- CHEFS DE CABINET

REGION DE L'EST

CHEF DE CABINET DU GOUVERNEUR :

Monsieur NKE Protais Bertrand, Administrateur Civil, Matricule **J-106 125**, précédemment en service au Ministère de l'Administration Territoriale, en remplacement de Monsieur MOHAMADOU ALHADJI Harouna, appelé à d'autres fonctions.

REGION DU SUD

CHEF DE CABINET DU GOUVERNEUR :

Monsieur BENG André Marie, Administrateur Civil, Matricule **A-085 769**, précédemment en service au Ministère de l'Administration Territoriale, en remplacement de Monsieur BOOG Jean Calvin Junior, appelé à d'autres fonctions.

III- CHEFS DE DIVISION

REGION DE L'EST

DIVISION DE LA POLICE ET DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVES

CHEF DE DIVISION : Madame **ESSAM ESSAM Winnie**, Administrateur Civil, Matricule **785 793-A**, en poste.

DIVISION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

CHEF DE DIVISION : Monsieur **FONTEM Félicien Oscar**, Administrateur Civil, Matricule **H-035 662**, précédemment en service dans la même Division, poste vacant.

REGION DU LITTORAL

DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES

CHEF DE DIVISION : Madame **ABODA Cluchagues Francine**, épouse **NGA OTABELA**, Administrateur Civil, Matricule **646 692-R**, précédemment Deuxième Adjoint Préfectoral de DOUALA, poste vacant.

REGION DU NORD

DIVISION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES

CHEF DE DIVISION : Monsieur **EBOUELE EYANGO Pierre Fleury**, Administrateur du Travail et de la Prévoyance Sociale, Matricule **M-105 887**, précédemment en service au Ministère de l'Administration Territoriale, en remplacement de **BOUKAR**, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES (2)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



REGION DU SUD

DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

CHEF DE DIVISION : Monsieur MOHAMADOU ALHADJI Harouna, Administrateur Civil, Matricule 785 960-R, précédemment Chef de Cabinet du Gouverneur de la Région de l'EST, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE,

LE 20 AVR 2023

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Joseph DION NGUTE